



Afin de pouvoir programmer les prochains travaux de voirie sur la commune, un nouveau marché a été lancé pour un minimum de travaux de 80 000 € HT/an et un maximum de 240 000 € HT/an. Ce marché sera signé pour une durée d'un an et pourra être reconduit au maximum trois fois par période de 12 mois sur reconduction tacite.

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres : BONNEAU et Fils, COLAS, EIFFAGE et EUROVIA.

Le maître d'œuvre, SIT & A CONSEIL, a réalisé l'analyse des offres et une réponse va être adressée aux entreprises non retenues avant d'informer l'entreprise retenue.

Monsieur Louis-Marie MERCERON présente le classement des entreprises :

ENTREPRISE	CRITÈRE N° 1 /60	CRITÈRE N° 2 /40	NOTE /100	CLASSEMENT GÉNÉRAL
BONNEAU et Fils	39	32	71	4
COLAS	58,80	39,14	97,94	1
EIFFAGE	57	17,50	74,50	3
EUROVIA	56,40	40	96,40	2

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de réaliser le marché avec l'entreprise COLAS et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment les pièces liées au marché, tel que l'acte d'engagement.



## **2. MANDATEMENT COURTIER POUR NÉGOCIATION DES FUTURS EMPRUNTS ET RENÉGOCIATION DES EMPRUNTS EN COURS (délibération n° 2023-03-02)**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de renégocier les prêts actuels et d'envisager les prêts futurs, sachant que les taux augmentent en ce moment.

Monsieur Éric CUSEY précise que la commune doit rembourser un capital d'emprunt de 1 014 584,10 € au 31 décembre 2022 et ce pour 11 prêts contractés auprès de plusieurs organismes.

Afin d'optimiser des prêts dans les meilleures conditions possibles, Monsieur Éric CUSEY a pris contact avec un courtier pour la renégociation de ceux en

cours à ce jour et la réalisation des futurs emprunts nécessaires aux projets de la commune.

Monsieur LENOIR Lionel, courtier indépendant, a obtenu des conditions de prêt social à taux fixe, auprès de la Banque Postale et propose aux collectivités d'en bénéficier. De plus, actuellement, la commune a des taux d'intérêt très élevés par rapport au marché actuel. Ces emprunts pourraient donc être rachetés à des taux plus avantageux. La prestation de Monsieur LENOIR Lionel est de 7 800 € HT pour l'année. Sachant que la durée de son contrat serait d'une durée d'un an, le coût pour la commune serait de 9 360 € TTC.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de faire appel à Monsieur LENOIR Lionel, conseil auprès des collectivités, pour négocier les emprunts à venir et renégocier ceux en cours, et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment l'attestation de mandat de négociation des emprunts auprès des banques.



### **3. DEMANDES DE SUBVENTION REÇUES EN MAIRIE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée les demandes de subventions adressées en mairie :

- ⇒ L'association des Amis de l'Hôpital, sachant qu'actuellement il y a six résidents issus de la commune d'Azay-le-Brûlé.  
Le conseil municipal, par un vote unanime, accorde une subvention de 15 € par résident, soit 90 €.
- ⇒ L'association Mot à mot qui accompagne les personnes en situation d'illettrisme sur les communes du Mellois et Haut Val de Sèvre.  
Le conseil municipal, par un vote unanime, accorde une subvention de 100 €.
- ⇒ Comité des Foires de Saint-Maixent-l'École pour le concours de bovins viande « haute qualité » qui se déroulera du 14 au 17 avril 2023.  
Le conseil municipal, par un vote unanime, accorde une subvention de 100 €.
- ⇒ L'association Les amis des fauvelles, sachant qu'actuellement il y a trois résidents issus de la commune d'Azay-le-Brûlé.  
Le conseil municipal, par un vote unanime, accorde une subvention de 15 € résident, soit 45 €.



**4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES POUR LES CONCERTS RÉALISÉS PAR LE FESTIN D'ALEXANDRE (délibération n° 2023-03-03)**

Monsieur le maire informe l'assemblée des deux projets de spectacles à l'église par Le Festin d'Alexandre. Le premier est prévu le 17 juin 2023 pour une durée d'environ 60 minutes intitulé « Concert pour 2 violons » et le second est prévu le 29 juillet 2023 pour une durée d'environ 70 minutes intitulé « Petit Concert d'Opéra ».

Ces concerts peuvent faire l'objet d'une aide du conseil départemental des Deux-Sèvres au titre du soutien à la diffusion artistique en milieu rural. Cette aide est de 130 € par artiste sur scène et de 220 € pour la production du spectacle. L'aide ne peut pas être supérieure à 60 % du montant total du cachet hors frais de déplacement. La collectivité peut solliciter trois aides par année civile.

⇒ PETIT CONCERT D'OPÉRA

Le coût de la prestation est de 1 420 € pour cinq artistes sur scène, auquel il faut ajouter 230 € pour les frais de déplacement, soit un total de 1 650 €. L'aide du conseil départemental serait de 130 € x 5 artistes + 220 € de production, soit 870 €. Sachant que l'aide maximum est de 60 % du montant de la prestation, soit 850 €, le reste à charge de la commune serait de 800 €.

⇒ CONCERT POUR 2 VIOLONS

Le coût de la prestation est de 800 € pour deux artistes sur scène, auquel il faut ajouter 80 € de frais de déplacement, soit un total de 880 €. L'aide du conseil départemental serait de 130 € x 2 artistes + 220 € de production, soit 480 €, ce qui correspond à 60 % du montant de la prestation. Par conséquent, le reste à charge pour la commune serait de 400 €.

Pour information, un autre spectacle sera prévu le 16 septembre 2023 par Joël GRIZEAU, guitariste, pour un coût estimé à 700 € qui pourra également faire l'objet d'une demande d'aide auprès du conseil départemental.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de solliciter le conseil départemental au titre du soutien à la diffusion artistique en milieu rural pour les deux spectacles réalisés par Le Festin d'Alexandre, à savoir le « Petit concert d'Opéra » d'un coût de 1 420 € et le « concert pour 2 violons » d'un coût de 800 € et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment les demandes de subventions.

~~~~~

## **5. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 28 HEURES (délibération n° 2023-03-04)**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe de 35 heures, pour lequel l'agent est en disponibilité pour raison personnelle. Actuellement, cet agent est remplacé par un agent en intérim, à raison de 28 heures par semaine. C'est pourquoi, Monsieur le maire propose à l'assemblée de créer un poste d'adjoint administratif de 28 heures à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 qui correspond au besoin réel de la commune.

Madame Manuella REAUTE demande si l'agent occupant le poste d'animateur de 14 heures sera remplacé.

Monsieur le maire répond qu'il n'est pas envisagé de remplacer cet agent.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de créer un poste d'adjoint administratif de 28 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.



## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### **6.1 AIDE AUX JEUNES D'AZAY**

Madame Virginie FAVIER présente deux demandes d'aide aux jeunes d'Azay.

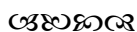
Le premier dossier concerne une jeune qui souhaite financer son permis de conduire. Sa demande est validée.

Le second dossier concerne une demande pour financer les frais de scolarité pour un master. La demande est validée.



### **6.2 AGENDA**

- Vendredi 7 avril 2023 à 13 h 30 : échange élus/agents du service technique sur les travaux réalisés par ces derniers sur la commune
- Lundi 24 avril 2023 à 20 h 00 : Réunion plénière
- Mardi 25 avril 2023 à 20 h 30 : Commission environnement



### **6.3 SRADDET**

Monsieur Louis-Marie MERCERON présente à l'assemblée le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il s'agit d'un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire, dont la protection et la restauration

de la biodiversité. Il définit les orientations du schéma régional de cohérence écologique et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine a pour ambition de réussir collectivement les transitions écologiques, climatiques, sociales, économiques ou agricoles indispensables au territoire.

☺☺☺☺

#### 6.4 SMA

Madame Sylvie MOREAU demande pourquoi le Service Minimum d'Accueil (SMA) n'a pas été assuré pendant la grève.

Madame Karine VILLANNEAU précise que ce dernier doit être mis en place lorsque 25 % des enseignants sont grévistes, et uniquement sur le temps scolaire. Toutefois, lorsque tous les agents sont également en grève, il n'est pas possible de mettre ce dernier en place.

☺☺☺☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Délibérations n° 2022-03-01 à 2022-03-04

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,  
Christelle GIRAUD